

La gestion des matières recyclables se modernise



CINDY ROUSSELLE
Compo-Haut-Richelieu
Collaboration spéciale

En janvier s'amorce la modernisation de la collecte sélective à travers la province. Pilotée par Éco Entreprises Québec (ÉEQ), organisme de gestion désigné par RÉCYC-QUÉBEC, cette révolution dans le monde de la récupération a pour objectif de rendre la collecte sélective des matières recyclables plus efficace et plus transparente, dans un contexte d'économie circulaire.

Dorénavant, ce sont les entreprises qui mettent en marché des contenants, emballages et imprimés qui auront la responsabilité non seulement de financer le système de collecte sélective, mais aussi de l'améliorer. On nomme cela la responsabilité élargie des producteurs (REP).

Parmi les objectifs de ÉEQ, on compte notamment la réduction de la contamination des matières recyclables. Pour ce faire, des infrastructures plus performantes viendront optimiser le tri des matières. Des centres de tri modernisés utiliseront

des technologies avancées pour mieux séparer les matières par catégorie. Ces améliorations auront un impact important sur la qualité des matières recyclées. Le chemin des matières vers le recyclage sera aussi minutieusement surveillé.

Pour les citoyens, la modernisation de la collecte sélective apportera deux nouveautés principales, dont une simplifiera le geste de récupérer au quotidien.

BAC BLEU

D'abord, les bacs de récupération changeront de couleur pour le bleu. L'apparition des bacs bleus se fera de façon progressive pour le remplacement des bacs endommagés irréparables et les bacs pour les résidences nouvellement construites. Les bacs gris foncé avec un couvercle bleu continueront d'être collectés.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Avec la modernisation, les directives pour un tri efficace des matières seront plus simples et claires afin d'éviter les erreurs et ainsi, diminuer la contamination. Désormais, avant de mettre quelque chose dans le bac de récupération, il n'y a qu'une seule

question à se poser: est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé? Si la réponse est oui, ça va dans le bac!

Les contenants et les emballages sont fabriqués de papier, carton, verre, plastique ou métal. Les contenants sont souvent munis d'un bouchon ou d'un couvercle, comme les pots de yogourt et les bouteilles de shampoing. Les emballages, de leur côté, servent à faciliter le transport d'un produit comme les boîtes à œufs, les sacs de papier, les pellicules plastiques, etc. Finalement, les imprimés regroupent les journaux, les magazines, les enveloppes, les cahiers...

Les exceptions sont peu nombreuses, mais doivent être respectées.

- 1) Les contenants pressurisés (aérosols) ne doivent jamais être mis dans un bac de collecte. Ils doivent être apportés vers un écocentre.
- 2) Le polystyrène de protection, par exemple celui que l'on retrouve à l'intérieur de la boîte d'un nouveau téléviseur, doit être mis dans le bac de déchets jusqu'à ce que les installations soient en place dans les écocentres pour les recevoir.



(Photo Getty Images - Ryan.Lane)

S'il s'agit d'un contenant, d'un emballage ou d'un imprimé, ça va dans le bac.

CONSIGNES DE TRI

Faire sa part pour le succès de la collecte des matières recyclables, c'est mettre en place de bonnes habitudes en lien avec le bac de récupération.

- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Séparer les matières recyclables d'un même contenant

ou emballage. Par exemple, on retire le sac de la boîte de biscuits.

- Faire des boulettes avec le papier d'aluminium.

Pour plus d'informations : bacim-pact.ca ou compo.qc.ca/recycler.

Vous avez des suggestions de sujets pour cette chronique? Écrivez-moi à cindy.rouselle@compo.qc.ca.